



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
de la protection des populations

Service de prévention et  
d'éducation aux risques

ARRÊTÉ N° 11 1456

**Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur  
les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de**

**Saint-Palais sur Mer**

**Le préfet du département de la Charente-Maritime**

Chevalier de la légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

**Vu** les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié listant les communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-576 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de Saint-Palais sur Mer;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,